Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Horaires de travail

Par claudie5926

Peut-on travailler 6 jours sur sept à 35 h avec des horaires en coupure ?

Par florian15

Bonjour,

S'agissant probablement d'une activité où les coupures de travail existent, la réponse précise sur son amplitude (temps de travail et pauses) ne peut vous êtes rapportée que par les conventions collectives et accords de la branche de votre activité.

Je vous suggère de vous rapprocher de votre délégué (e) d'entreprise ou syndicat ou enfin de prendre connaissance de vos conventions collectives.